

N°8595

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

concernant l'exploitation des pompes à chaleur

* * *

RESUME

Le présent projet de loi vise à établir les prescriptions de mise en place (installation), de réception (vérification si l'installation a été effectuée de manière correcte), d'inspection périodique (pour évaluer le bon fonctionnement) et de mise hors service (pour garantir que le fluide frigorigène soit évacué de façon appropriée) des installations de pompe à chaleur. Plus précisément, il a pour objet :

- de protéger les exploitants en garantissant que les mises en place des installations de pompe à chaleur soient réalisées de manière correcte ;
- de définir un cadre général pour les installateurs et contrôleurs en définissant les exigences techniques des installations de pompe à chaleur ;
- de protéger l'environnement par un contrôle régulier du circuit frigorifique ;
- de définir les exigences de planification et d'utilisation des installations pour garantir une efficacité énergétique élevée.